



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_064

Séance du 22 juillet 2026

Le 22 juillet deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 06/07/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
GERMANAUD Alain
ITIER Jean-Paul
JACQUES Jérôme
PIGNOL Jérôme
POURQUIER Jean-Paul
SCHWANDER Marc
VALDEYRON Patrick

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
DURAND Bernard

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur SAINT-LEGER Francis donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur RICHAUD-EYRAUD François, comptable intérimaire à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Le Centre de Gestion de la Lozère est membre du Groupement d'intérêt Public (GIP) informatique des centres de gestion.

Le GIP a été créé en 2017 par la volonté d'un grand nombre de Présidents de Centres de Gestion. Tous les CDG et la FNCDG en sont membres, consacrant ainsi une dynamique d'unité et de mutualisation.

Ce GIP Informatique des centres de gestion est destiné à « mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres et, plus généralement, nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet ».

L'augmentation constante du nombre de CDG utilisateurs des applications entre 2021 et 2026 confirme l'utilité et la pertinence de l'offre de service du GIP.

En termes de Fonctionnement institutionnel l'assemblée générale du GIP est composée des représentants des CDG membres du groupement.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter le CDG48 auprès du Groupement d'intérêt Public Informatique des centres de gestion.

Le Président propose :

DE DESIGNER Marc SCHWANDER, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Jean-Paul ITIER, en tant que représentant suppléant.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE DESIGNER Marc SCHWANDER, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Jean-Paul ITIER, en tant que représentant suppléant.

Pour extrait conforme,
Mende, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.